

PROCÈS-VERBAL de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL
03 décembre 2019

Présents : Mesdames, BALLARA Patricia, BIMBERT Joëlle, LHOTE Marilyn, LOPEZ Maria, SAULNIER Arlette ; VANDEMAELE Sylvie, WATT-CHAVALIER Aline, Messieurs ANCRENAZ Gilles, FAMEL Emile, GRELAZ Bruno, GUY Pierre, MERMOUX Serge, SALZARD Christophe, TROGER Jean-Luc

Absents : ANCRENAZ Aurélie, COMTE Rachel, KRAFFT Agnès

Pouvoirs de : de Monsieur SAVOINI Serge à Monsieur ANCRENAZ Gilles ; de Monsieur TUR Thierry à Aline WATT.

Secrétaire de séance : Madame LOPEZ Maria.

1/ Approbation du procès-verbal de la séance du 05 novembre : Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2/ Décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations données par le Conseil Municipal : Avenant N°1 au Marché de nettoyage avec la société NGM

DÉLIBÉRATIONS :

3/ Autorisation d'engagement pour les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2020. Budget général.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2020 dans l'attente de l'adoption du budget primitif 2020, dans la limite de 25% des dépenses réelles d'investissement inscrites au budget de l'exercice précédent.

4/ Revalorisation des tarifs des équipements municipaux

Il est proposé d'appliquer sur les tarifs des équipements municipaux une augmentation basée sur l'évolution du coût de la vie et de l'indice des loyers commerciaux.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, approuve la revalorisation des tarifs des équipements municipaux suivant le tableau ci-dessous

Salle polyv. <i>Habitants de Contamine</i>	Salle polyv. <i>Assoc° de Contamine – Manifestation lucrative</i>	Salle polyv. <i>Assoc° de Contamine – Manifestation non lucrative</i>	Salle polyv. <i>Assoc° hors Contamine</i>	Location de tables et bancs- <i>Par tranche de 5 tables / bancs</i>	Emplacements de taxis	Tarif des terrasses pour les commerces
574 € (caution : 800 €)	190 € (caution : 800 €)	63 € (caution : 800 €)	574 € (caution : 800 €)	32 € (caution : 100 €)	38 € annuel	2,15 €/m ² /an
Concessions 15 ans	Concessions trentenaires	Columbarium 15 ans	Columbarium 30 ans			
158 €	267 €	320 €	588 €			

Ces tarifs sont applicables au 01.01.2020.

5/ Mise à disposition de salles dans le cadre de la campagne électorale 2020

Pendant la période du 1^{er} février 2020 au 31 mars 2020, chaque liste candidate pourra bénéficier de l'usage gratuit des salles suivantes :

- salle polyvalente: 250 personnes
- salle de la conciergerie RDC: 50 personnes

à raison de 2 utilisations maximum par salle et par liste pendant la période précitée.

Il est précisé que ces mises à disposition de salles municipales ne pourront être accordées que si elles sont compatibles avec les nécessités liées à l'administration des propriétés communales, au fonctionnement

des services ou au maintien de l'ordre public, et sous réserve de leur disponibilité. Les demandes de mises à disposition de salles municipales devront être adressées par écrit au secrétariat de mairie au plus tard 2 semaines avant la tenue de la réunion projetée, par la personne tête de liste de la liste candidate.

Il est par ailleurs précisé que :

- la mise en place des salles est à la charge de l'occupant. Les salles devront être remises en état de propreté et de fonctionnement telles que trouvées lors de la mise à disposition. Les utilisateurs devront veiller au respect de la capacité d'accueil autorisée.
- la salle polyvalente ne pourra pas être utilisée pour des réunions les samedis 14 et 21 mars, cette même salle servant au scrutin du lendemain et devant être préparée en amont par les services municipaux.

Adoptée à l'unanimité.

6/ Convention avec le CDG74 de mise à disposition d'un secrétaire de mairie itinérant pour effectuer le remplacement d'agents titulaires indisponibles

Considérant que la commune doit, dans certains cas, faire face rapidement à des remplacements d'agents titulaires indisponibles pour des raisons diverses et que le CDG 74 propose la mise à disposition d'un secrétaire de mairie itinérant pour effectuer ces remplacements

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, pour le bon fonctionnement des services de la mairie, de recourir à la mise à disposition d'un secrétaire de Mairie itinérant du CDG74

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention avec le CDG 74

7/ Acquisition foncière ; Villy.

Afin de permettre la création de réserve foncière aux abords des écoles à Villy, la commune souhaite acquérir pour partie sur les parcelles 38 et 1461 une surface de 9116 M². le terrain sera acquis pour 4€ du M².

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve l'acquisition de ce tènement

8/ Abandon de créance :

Les services du Trésor Public ont menés des poursuites en recouvrement de créances auprès d'un commerce, un jugement de clôture est intervenu pour insuffisance d'actif. il est proposé d'abandonner cette créance.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte d'abandonner cette créance.

9/ Présentation du rapport d'activités 2018 de la Communauté de Communes Faucigny-Glières

A l'unanimité, le Conseil Municipal, prend acte du rapport d'activités de la Communauté de Communes Faucigny-Glières pour l'année 2018.

Le président de séance,
Gilles ANCRENAZ

